



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 8371

## Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le drame vécu par la population civile en Algérie. En effet, si les affrontements entre islamistes et pouvoir militaire se multiplient depuis les élections de 1992, le conflit touche désormais de nombreux enfants et adultes innocents et il devient de plus en plus difficile pour la communauté internationale de supporter ces massacres. Certes, le gouvernement d'Alger récuse toute immixtion dans les affaires intérieures du pays ; toutefois, des voix s'élèvent pour demander qu'une commission internationale soit mandatée pour tenter de trouver une solution. Certaines associations ont d'ailleurs proposé la mise en oeuvre d'une enquête internationale. En conséquence, il lui demande quelle politique le Gouvernement français souhaite engager afin de mettre fin aux violences en Algérie.

## Texte de la réponse

Les autorités françaises, comme l'ensemble des Français, sont profondément bouleversées par les épreuves dramatiques endurées par le peuple algérien. Elles condamnent de manière absolue ces crimes barbares qui frappent l'Algérie. Face au drame algérien, le Gouvernement entend d'abord manifester sa solidarité avec la population algérienne, en développant des opérations de coopération concrètes (santé, éducation, formation des cadres) et en encourageant les initiatives qui émanent de la société civile française. A cette fin, le ministre des affaires étrangères a notamment chargé M. Jean Audibert, ambassadeur de France, d'une mission destinée à faciliter et à soutenir les projets utiles ou les opérations déjà lancées en Algérie par nos concitoyens. Le Gouvernement français mène, par ailleurs, une concertation régulière avec ses principaux partenaires afin de soutenir, sans esprit d'ingérence, les efforts engagés par les Algériens eux-mêmes pour mettre fin à cette violence. Le déplacement de la troïka européenne en Algérie, les 19 et 20 janvier dernier, puis celle de parlementaires européens du 8 au 12 février s'inscrivent dans cette démarche. Ces visites ont permis de marquer le souci des membres de l'Union européenne de mieux comprendre la situation en Algérie et d'encourager les autorités algériennes à poursuivre l'effort d'ouverture et de réforme politique, économique et sociale qu'elles ont entrepris. Le Gouvernement français, dont l'action est guidée par les mêmes priorités, continuera, à l'avenir, à apporter son soutien aux initiatives européennes allant dans ce sens. Le Gouvernement partage le besoin d'information de la communauté internationale sur la situation en Algérie. L'opinion publique, par solidarité avec le peuple algérien, cherche à mieux comprendre ce qui se passe en Algérie. Il importe de répondre, de la manière la plus large possible, à ce besoin légitime clairement perçu par tous. Comme le soulignent régulièrement les autorités françaises, le libre exercice par la presse de son métier en Algérie est, à cet égard, essentiel. La mise en place d'une commission d'enquête internationale est aujourd'hui fermement refusée par le gouvernement algérien. Dans ce contexte, le Gouvernement français estime, comme l'a suggéré l'Union européenne, que la voie du dialogue avec les instances des Nations unies mérite d'être explorée plus avant. Le Gouvernement français entend donc, avant tout, agir efficacement. Il souhaite, par une action progressive et de longue haleine, dans le cadre d'un dialogue approfondi avec les autorités algériennes et l'ensemble des forces politiques algériennes légales, favoriser la réconciliation politique et l'apaisement de l'Algérie.

## Données clés

**Auteur** : [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription** : Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 8371

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 décembre 1997, page 4845

**Réponse publiée le** : 9 mars 1998, page 1325